

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 novembre 2017

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Pierre
DOUCEN**

N° 11

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 16/11/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 15/11/2017
(accusé de réception du 15/11/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations socioculturelles et jeunesse
Année 2017**

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations socioculturelles et jeunesse pour un montant total de 22 902 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

1 - à verser, au titre de l'année 2017, les subventions ci-dessous :

Associations	Imputations budgétaires	Intitulé	Propositions
MPT d'Ergué Armel	40.6574.710.7101	Formation Jeu	1 950 €
MPT de Penhars	40.6574.710.7101	Formation des jeunes du quartier à la fonction d'animation - BAFA	3 000 €
Centre Social des Abeilles	40.6574.710.7101	Appui à la fonction d'animation jeunesse	3 678 €
Collège Saint-Jean Baptiste – Dispositif coups de pouce	40.6574.710.7101	Aide à la création d'une mini entreprise scolaire	1 600 €
MPT/MJC de Kerfeunteun	40.6574.710.7101	Amélioration de l'accueil jeunesse	12 674 €

2 - à signer les avenants financiers aux conventions de partenariat entre la ville et les associations suivantes :

- MPT d'Ergué Armel ;

- MPT de Penhars ;
- Centre Social des Abeilles ;
- MPT/MJC de Kerfeunteun.